

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 6 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le six mars, à vingt heures et cinquante minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente-trois, puis trente-quatre à partir vingt heures cinquante-trois minutes, puis trente-trois à partir de vingt heures cinquante-cinq minutes, puis trente-quatre à partir de vingt et une heures, sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le vingt-huit précédent.

Etaient Présents :

M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mmes ESPINASSE, LE GLOANNEC, M. SAIDANI, Mme BASTIDE, M. BOURDI, Mme BLIN, M. LE DANOIS, Mme AZZOUZ (jusqu'à vingt heures cinquante-cinq minutes et à partir de vingt et une heures), M. TILLIET, Mme BEN CHEIKH (à partir de vingt heures cinquante-trois minutes) Adjoints au Maire, M. REDON, Mme KAIS, M. KASSAMALY, Mme GAUTIER, MM. LEROY, FARRAGUT, Mme MHEBIK, M. BOURCIER, Mmes PONTHER, COHEN, TABOUREAU, MM. OBERTAN, LISON, Mme TUFFERY-TOULLEC, MM. GUY, LESKO, Mmes DE MOURA, ROUDAUT, M. CHALLAL, Mmes MATMATI, DOUMBIA, M. RIGAULT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. FLANDIN représenté par M. KONIECZNY,
Mme BEN CHEIKH représentée par Mme LE GLOANNEC (jusqu'à vingt heures cinquante-trois minutes),
Mme FAIVRE représentée par Mme ESPINASSE,
M. LOCRAI représenté par M. SAIDANI,
M. KOUMOU représenté par M. BOURCIER,
Mme CROS représentée par Mme BASTIDE,
M. TRIGANCE représenté par Mme DOUMBIA,
Mme CAILLEUX représentée par Mme MATMATI,
M. TAVARES représenté par M. CHALLAL.

Absentes :

Mme AZZOUZ de vingt heures cinquante-cinq minutes jusqu'à vingt et une heures (délibérations numéros 7 et 8),
Mme HARDY-DOURNES.

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame Eugénie PONTHER ayant obtenu 42 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM140306 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCÉDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu : 42 voix

Madame Eugénie PONTHER

Madame Eugénie PONTHER est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 23 JANVIER 2014

L'assemblée délibérante n'a apporté aucune observation au Procès-verbal.

CM140306 - 3 - ADHÉSION DE PRINCIPE DE LA VILLE D'ÉPINAY SUR SEINE A DIVERS ORGANISMES

DECIDE le renouvellement de l'adhésion aux syndicats suivants :

Nom de l'association/syndicat	Secteur	Montant 2013
Synd.intercom.de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication	Technique	18728.63 €
Syndicat Mixte d'Études «Paris Métropole»	Élus	4965 €
SIFUREP Syndicat des Communes de la région parisienne pour le service funéraire	Population	2739 €
		26432.63 €

DIT que les dépenses seront prélevées au budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 4 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CIMETIÈRE COMMUNAL

APPROUVE le règlement du cimetière ainsi modifié.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 5 - RÉVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

FIXE les tarifs des concessions funéraires du cimetière communal à compter du 1^{er} avril 2014 ainsi qu'il suit :

- Concession décennale 79,00 €
- Concession trentenaire 313,00 €
- Concession cinquantenaire 1171,00 € (uniquement pour les renouvellements)
- Case de Columbarium 292,00 €
- Demi-case de Columbarium 146,00 €
- Mémorial 10 ans 234,00 €

- Caveau provisoire :

- de 48 h à 15 jours : 21,00 €
- de 16 à 30 jours : 61,00 €
- de 31 à 60 jours : 252,00 €
- de 61 à 183 jours : 605,00 €

- Vacation de Police 20,00 €

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 6 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2012.

CM140306 - 7 - ANNULATION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE ROGER MARTIN DU GARD POUR UN VOYAGE SCOLAIRE A MEVASSERET TSION

ANNULE la délibération du Conseil municipal du 23 janvier 2014 attribuant au collège Roger Martin Du Gard une subvention exceptionnelle de 1.000,00 € (mille euros) pour un voyage scolaire à Mevasseret Tsion.

Ont voté Pour : 41

CM140306 - 8 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE POUR LES ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES EN MILIEU SCOLAIRE - ANNÉE 2014

APPROUVE la convention pour les actions artistiques et culturelles en milieu scolaire, conclue pour l'année 2014 entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'Education Nationale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les représentants de l'Education Nationale.

DIT que la dépense globale, correspondant à ces actions, estimée à 243.507,00 € (deux cent quarante-trois mille cinq cent sept euros) est inscrite au budget communal.

Ont voté Pour : 41

CM140306 - 9 – CONVENTION D'INTERVENTION de la 31^{ème} EDITION DU FESTIVAL DE L'ASSOCIATION « BANLIEUES BLEUES » CONCERT ET ACTIONS MUSICALES - 2014

APPROUVE la convention d'intervention « *Festival Banlieues bleues* » pour l'année 2014 et ses deux avenants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que ses deux avenants.

AUTORISE la dépense correspondante, à hauteur de 14.100,00 € T.T.C. (quatorze mille cent euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 10 - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC PLAINE COMMUNE POUR LA VALORISATION TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE D'ÉPINAY-SUR-SEINE

APPROUVE la convention d'objectifs avec Plaine Commune pour la valorisation touristique et patrimoniale d'Epinay-sur-Seine,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les documents y afférents,

AUTORISE la dépense correspondante, à hauteur de 5.000,00 € T.T.C. (cinq mille euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

**CM140306 - 11 - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION "PROMESS"
- ANNÉE 2014**

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'association "PROMESS" fixant les objectifs communs pour l'année 2014,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

FIXE le montant de la redevance versée par l'association « PROMESS » pour l'occupation des locaux de répétitions à 15,50 € par groupe, par trimestre et par équipement, ainsi que le montant de l'accès à Internet installé dans le studio de répétitions de la Maison du Théâtre et de la Danse, soit 61,20 € T.T.C. par trimestre.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

**CM140306 - 12 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC
L'ASSOCIATION SAINT-MÉDARD POUR L'ORGUE ET SON RAYONNEMENT
(A.S.M.O.R.) - ANNÉE 2014**

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'Association Saint-Médard pour l'Orgue et son Rayonnement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

DECIDE de verser à l'Association Saint-Médard pour l'Orgue et son Rayonnement une subvention de 1.556,00 € (mille cinq cent cinquante six euros) pour l'année 2014,

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

**CM140306 - 13 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE
L'ASSOCIATION ASCRA ET LA VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE - ANNÉE 2014**

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association ASCRA fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour l'année 2014.

FIXE le montant de la subvention pour 2014 à 5.100,00 € (cinq mille cent Euros).

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 14 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE L'ASSOCIATION « U.N.A.S.C.O. (UNION DES ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES D'ORGEMONT)» ET LA VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE - ANNÉE 2014

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association U.N.A.S.C.O fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour l'année 2014 comme suit :

Association « U.N.A.S.C.O »	2.000,00 €
-----------------------------	------------

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 15 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION « HIBISCUS HAÏTI » - ANNÉE 2014

APPROUVE l'attribution de la subvention municipale à l'association pour l'année 2014 comme suit :

Association Hibiscus Haïti	1.500,00 €
----------------------------	------------

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 16 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION « SOCIÉTÉ PHILATÉLIQUE D'ÉPINAY » - ANNÉE 2014

APPROUVE l'attribution de la subvention municipale à l'association pour l'année 2014 comme suit :

Société Philatélique d'Epinay-sur-Seine – S.P.E	520,00 €
---	----------

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 17 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION « A CHAT MALIN » - ANNÉE 2014

APPROUVE l'attribution de la subvention municipale à l'association pour l'année 2014 comme suit :

Association « A Chat Malin »	800,00 €
------------------------------	----------

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 18 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CENTRE SOCIAL ANIMATION GLOBALE N° 13-150A DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL FÉLIX MERLIN

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement centre social n° 13-150A avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016 qui accorde l'agrément du centre socioculturel Félix Merlin, au vu des engagements pris dans le projet social, permettant l'obtention de la prestation de service « animation globale »,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 19 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CENTRE SOCIAL ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES N° 13-151A DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL FÉLIX MERLIN

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement centre social n° 13-151A avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016 qui accorde l'agrément du centre socioculturel Félix Merlin, au vu des engagements pris dans le projet social, permettant l'obtention de la prestation de service « animation collective familles »,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 20 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CENTRE SOCIAL ANIMATION GLOBALE N° 13-170A DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL DES ÉCONDEAUX

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement centre social n° 13-170A avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2015 qui accorde l'agrément du centre socioculturel des Econdeaux, au vu des engagements pris dans le projet social, permettant l'obtention de la prestation de service « animation globale »,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 21 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CENTRE SOCIAL ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES N° 13-171A DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL DES ÉCONDEAUX

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement centre social n° 13-171A avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2015 qui accorde l'agrément du centre socioculturel des Econdeaux, au vu des engagements pris dans le projet social, permettant l'obtention de la prestation de service « animation collective familles »,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 22 - CONVENTION RELATIVE A LA RÉALISATION DE CHANTIERS D'AUTO RÉHABILITATION ACCOMPAGNÉE

APPROUVE les termes de la convention entre :

- l'APES (Association Pour les Equipements Sociaux des nouveaux ensembles immobiliers),
- la FONDATION ROBERT STEINDECKER JEUNESSE FEU VERT,
- SFM AD (Solidarité Formation et Mobilisation – Accueil et Développement),
- l'Entreprise d'insertion RICOCHET

et la Ville d'Epinay-sur-Seine via la Direction Vie des Quartiers, quant à la réalisation de chantiers d'auto réhabilitation accompagnée consistant à l'exécution de travaux d'embellissement dans des logements de familles en difficulté socio-économique pérenne ou passagère, qui en font la demande ou sont repérées par des institutions d'Epinay-sur-Seine,

Ces chantiers se déroulent sur une année à compter de la date de notification, pour lesquels :

- La Ville d'Epinay-sur-Seine :
 - verse, si nécessaire, à l'entreprise d'insertion RICOCHET, un forfait journalier de 302 € pour la prestation d'un encadrant technique, sans excéder le total de 10 000 €,
 - met à disposition un représentant de la Direction Vie des Quartiers de la ville d'Epinay-sur-Seine pour participer à la mise en place de chaque action et à sa coordination,

- L'APES se charge de mettre à disposition, si besoin est, le matériel et les matériaux nécessaires pour la réalisation des chantiers sur le patrimoine de France Habitation et de l'OGIF et fait intervenir un chargé de développement social et urbain qui veille à la conformité des chantiers et participe au pilotage et à la coordination,
- La Fondation Jeunesse Feu Vert et SFM AD ont en charge le repérage des bénévoles et sont responsables de l'encadrement pédagogique des chantiers,
- L'entreprise d'insertion RICOCHET met à disposition, pendant toute la durée des chantiers, un animateur qui assure la responsabilité technique,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que la dépense est prévue au budget communal,

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 23 - COMPLÉMENT AUX TARIFS DES PRESTATIONS, SORTIES ET SÉJOURS ORGANISÉS PAR LES CENTRES SOCIOCULTURELS

APPROUVE les tarifs suivants :

- Soirées contes sans collation :
 - Enfants jusqu'à 12 ans : 1,00 €
 - Adultes et à partir de 13 ans : 2,00 €
- Soirées contes avec collation :
 - Enfants jusqu'à 12 ans : 1,50 €
 - Adultes et à partir de 13 ans : 3,00 €

DIT que cette nouvelle tarification s'applique à compter du 1^{er} avril 2014,

DIT que les recettes sont imputées au budget communal.

Ont voté Pour : 39

Contre : 3 Mme MATMATI ; M. CHALLAL (+ pouvoir)

CM140306 - 24 - OPÉRATION DE CONSTRUCTION D'UN DOJO QUARTIER ORGEMONT AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MANDAT

APPROUVE la convention de mandat pour l'opération de construction d'un DOJO Quartier Orgemont, à passer avec la Société Publique Locale Plaine Commune Développement, 17-19 Avenue de la Métallurgie 93210 Saint-Denis,

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les actes nécessaires à son exécution,

DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

**CM140306 - 25 - CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION
« PROMOBORAN - 4 HEURES D'ÉPINAY » POUR L'ORGANISATION DES 4 HEURES
D'ÉPINAY- ANNÉE 2014**

APPROUVE la convention à intervenir entre l'association « Promoboran – 4 heures d'Epinay » et la ville d'Epinay-sur-Seine,

FIXE le montant de la subvention pour 2014 à 40.000,00 € (quarante mille euros),

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 39

Contre : 3 Mme DOUMBIA, Mme CAILLEUX représentée par Mme MATMATI,
M. CHALLAL.

**CM140306 - 26 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ASSOCIATION
« PROMOBORAN – 4 HEURES D'ÉPINAY » - ANNÉE 2014**

DECIDE d'allouer une subvention à l'association « Promoboran – 4 heures d'Epinay » pour l'année 2014 dont le montant s'élève à 5.100,00 € (cinq mille cent euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 39

Contre : 3 Mme DOUMBIA, Mme CAILLEUX représentée par Mme MATMATI,
M. CHALLAL.

**CM140306 - 27 - SUBVENTION AU CLUB SPORTIF MULTISECTIONS D'ÉPINAY-
SUR-SEINE ANNÉE 2014**

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention avec le Club Sportif Multisections d'Epinay-sur-Seine,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

APPROUVE le versement d'une subvention annuelle s'élevant à 312.605,00 € (trois cent douze mille six cent cinq euros) équivalent à une subvention de fonctionnement de 227.605,00 € (deux cent vingt sept mille six cent cinq euros), de soutien des sportifs licenciés de haut niveau du C.S.M.E. de 5.000,00 € (cinq mille euros) et de la valorisation du personnel mis à disposition de 80.000,00 € (quatre vingt mille euros) pour permettre au Club Sportif Multisections d'Epinay-sur-Seine de respecter les engagements contenus dans la présente convention et permettre de fonctionner à ladite association durant l'année 2014. Les 80.000,00 € devront être restitués à la ville dès l'émission d'un titre de recettes.

APPROUVE le versement de cette subvention selon les modalités ci-dessous :

- 50 % à l'issue du passage du dossier en Conseil Municipal
- 50 % au 1^{er} juillet 2014.

DIT que la dépense sera prélevée sur le budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 28 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACADEMIE DE FOOTBALL D'ÉPINAY-SUR-SEINE - SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACADEMIE DE FOOTBALL D'ÉPINAY-SUR-SEINE - ANNÉE 2014

APPROUVE la convention avec l'association Académie de Football d'Epinay-sur-Seine,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

APPROUVE le versement d'une subvention annuelle s'élevant à 90.010,00 € (Quatre vingt dix mille dix euros),

DIT que la dépense sera prélevée sur le budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 29 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ACADEMIE DE FOOTBALL D'ÉPINAY-SUR-SEINE - AIDE A L'ACQUISITION D'UN MINIBUS - ANNÉE 2014

DECIDE de verser à l'association Académie de Football d'Epinay-sur-Seine, une subvention exceptionnelle de 5.000 € (cinq mille euros), pour aider à l'acquisition d'un minibus, afin de faciliter les déplacements de ses adhérents, lors des matchs de championnats départementaux,

DIT que la dépense sera prélevée sur le budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 30 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION « GYMNASTIQUE D'ORGEMONT » - ANNÉE 2014

DECIDE d'allouer une subvention à l'association Gymnastique d'Orgemont pour l'année 2014 dont le montant s'élève à 2.000 € (deux mille euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 31 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DES EMPLOYÉS COMMUNAUX D'ÉPINAY-SUR-SEINE - ANNÉE 2014

DECIDE d'allouer une subvention à l'Association Sportive des Employés Communaux pour l'année 2014 dont le montant s'élève à 1.550,00 € (mille cinq cent cinquante euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal,

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 32 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION “ TWIRLING CLUB D'ÉPINAY-SUR-SEINE ” - ANNÉE 2014

DECIDE d'allouer une subvention à l'association Twirling Club d'Epinay-sur-Seine pour l'année 2014 dont le montant s'élève à 500,00 € (cinq cents euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 33 - DEMANDE DE SUBVENTION ET DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION ET LE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL « ARC-EN-CIEL » SITUÉ 64, AVENUE DE LA MARNE

SOLLICITE de la part du Conseil Général de Seine-Saint-Denis une aide de 105.000,00 € au titre de l'investissement dans le cadre de l'appel à projets du F.O.D.D.A.C. pour le multi accueil Arc-en-ciel situé avenue de la Marne,

SOLLICITE de la part du Conseil Général de Seine-Saint-Denis une aide de 6,00 € par jour et par place au titre du fonctionnement, pour une durée de trois ans, dans le cadre de l'appel à projets du F.O.D.D.A.C. pour le multi accueil « Arc-en-ciel » situé 64, avenue de la Marne,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces utiles à ce dossier,

DIT que la dépense est inscrite au budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 34 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - ANNÉE 2014

SOLLICITE une subvention de 156.250,00 € (cent cinquante-six mille deux cent cinquante Euros) auprès de la Préfecture pour le financement de l'installation de 15 caméras de vidéosurveillance,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Ont voté Pour : 35

Contre : 7 Mme DOUMBIA (+ pouvoir) Mme MATMATI (+ pouvoir), M. RIGAULT, CHALLAL (+ pouvoir)

CM140306 - 35 - ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL CADASTRÉE SECTION F N° 115 CORRESPONDANT AU SQUARE SCHOELCHER SITUÉ A L'ANGLE DE LA RUE ALFRED DE MUSSET ET DE L'AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY

APPROUVE : l'acquisition, à l'amiable, sans déclassement préalable, au Département de la Seine-Saint-Denis sis Hôtel du Département – B.P. 193 – 93003 BOBIGNY Cedex, de la parcelle du domaine public cadastrée section F n° 115 d'une surface de 1 203 m² à l'euro symbolique, sise à l'angle de la rue Alfred de Musset et l'avenue de Lattre de Tassigny.

DIT que la Commune prendra en charge les frais liés au transfert de propriété,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant,

DIT que la dépense sera prélevée au budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 36 - ÉCHANGE SANS SOULTE ENTRE LA COMMUNE ET L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SEINE-SAINT-DENIS (O.P.H. 93) DE TERRAINS SIS RUE LACÉPÈDE ET RUE DU GÉNÉRAL JULIEN

CONSTATE la désaffectation de la parcelle correspondant au domaine public (trottoir), d'une surface de 67 m², située à l'angle de la rue Lacépède et de la rue du Général Julien,

DECIDE le déclassement de la dite parcelle du domaine public en vue de son incorporation dans le domaine privé communal et de sa cession,

APPROUVE l'échange sans soulte de terrains nus entre la Commune et l'OPH93 :

- La Commune cède à l'OPH93 une parcelle de terrain d'une surface de 67 m², situé à l'angle de la rue Lacépède et de la rue du Général Julien, identifiée sous le lot I au plan de division,
- l'OPH93 cède à la Commune les parcelles cadastrées section N numéros 220 (158 m²), 219 (34 m²) et 215 (9 m²), identifiées sous les lots H et B au plan de division,

DECIDE le classement des parcelles cadastrées section N numéros 220, 219 et 215 dans le domaine public communal dès signature de l'acte,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous documents y afférents,

DIT que les frais liés au transfert de propriété seront pris en charge par chacun des intervenants pour moitié.

DIT que la dépense sera prélevée sur le budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 37 - PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX – CONVENTIONS FINANCIÈRES AVEC LE S.I.P.P.E.R.E.C.

APPROUVE le programme prévisionnel de travaux d'enfouissement des réseaux des rues Berthe, Mont Gerbaud, Jules Michelet, Gambetta, Gerard Lenoir, Leguillon, Henri Poincaré.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage relatif à l'enfouissement des réseaux propres à la collectivité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière relatif à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de NC Numéricâble,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière relatif à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques France Télécom.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 38 - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LES ESPACES PUBLICS

APPROUVE le versement d'un fonds de concours de 264 000 € par la ville d'Epinay-sur-Seine à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune pour l'amélioration des espaces publics situées sur son territoire,

AUTORISE le Maire à signer la convention.

DIT que la dépense sera prélevée au budget communal,

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

**CM140306 - 39 - PROJET DE RÉNOVATION URBAINE D'ÉPINAY-SUR-SEINE
VALIDATION DE L'AVENANT N°13**

APPROUVE l'Avenant n°13 de la convention A.N.R.U. tel qu'il est annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et toute pièce afférent au dossier.

Ont voté Pour : 41

Contre : 1 Mme CAILLEUX représentée par Mme MATMATI

**CM140306 - 40 - TRANSFORMATION DE POSTES DANS LE CADRE DES EMPLOIS
D'AVENIR**

DECIDE la transformation d'un poste d'adjoint administratif en poste d'adjoint technique dans le dispositif des emplois d'avenir conclus sous la forme de contrats d'accompagnement dans l'emploi.

DECIDE la requalification de deux postes d'agents techniques en postes d'adjoints techniques,

Fonction	Nbre de postes	Suppression	Création	Nouvel effectif
Animateur	1			1
Adjoint technique	2		3	5
Adjoint administratif	1	1		0
Agent technique	2	2		0
Agent de vidéoprotection	2			2
Total	8	3	3	8

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les demandes d'aide d'emploi d'avenir avec le prestataire concerné (Mission locale, Cap emploi ou Pôle emploi) et les bénéficiaires,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 42

Favorable à l'unanimité

CM140306 - 41 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER N°s 2727 au 2731 – 2733 au 2734 – 2736 au 2747 – 2750 au 2752 – 2754 au 2762 – 2764 au 2769

PREND ACTE des décisions en matière de droit de préemption urbain, relatives aux déclarations d'intention d'aliéner n°s 2727 au 2731 – 2733 au 2734 – 2736 au 2747 – 2750 au 2752 – 2754 au 2762 – 2764 au 2769,

CM140306 - 42 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des décisions prises en janvier et mi-février 2014, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une-heure trente minutes.

Le 10 mars 2014

Le Secrétaire,

Le Maire,

Eugénie PONTHER

Hervé CHEVREAU